

## **MODIFICATIONS APPORTÉES AU 1<sup>ER</sup> MARS 2018**

### **GUIDE DE GESTION DE L'ACTIF - PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE**

- *Augmentation de 0,50 % du poids visé dans la classe d'actifs « Placements Privés », soit de 7,50 % à 8,00 %.*
- *Augmentation de 0,50 % du poids visé dans la classe d'actifs « Infrastructures », soit de 5,00 % à 5,50 %.*
- *Augmentation de 0,25 % du poids visé dans la classe d'actifs « Immobilier et concessions », soit de 9,00 % à 9,25 %.*
- *Diminution de 1,25 % du poids visé dans la classe d'actifs « Autres placements alternatifs », soit de 2,00 % à 0,75 %.*

### **ANNEXE F – STRUCTURE DE GESTION**

- *Augmentation de 0,50 % du poids visé dans la classe d'actifs « Placements Privés », soit de 7,50 % à 8,00 %.*
- *Augmentation de 0,50 % du poids visé dans la classe d'actifs « Infrastructures », soit de 5,00 % à 5,50 %.*
- *Augmentation de 0,25 % du poids visé dans la classe d'actifs « Immobilier et concessions », soit de 9,00 % à 9,25 %.*
- *Diminution de 1,25 % du poids visé dans la classe d'actifs « Autres placements alternatifs », soit de 2,00 % à 0,75 %.*